

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 14 DECEMBRE 2020

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, MARCHAND Jean-Paul, (jusqu'au point 4.1) - PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés : EVENO Patricia, pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à HABEGGER Christine
CLAIREMBAULT Claire, pouvoir à COMBEAU Cécile - Marc BAUDELOT - Secrétaire de séance : Eric ROYNEL

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2020

Madame DOROL souhaite que soit indiqué dans ce compte-rendu et ceux à venir, de quel groupe d'opposition émanent les différentes opinions exprimées, l'opposition étant constituée des deux groupes, et ce pour une information claire et sans ambiguïté pour les sparmoniens.

Approbation, à l'unanimité.

II – INTERCOMMUNALITE

2-1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'EPERNON (SIARE) - RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte desdits rapports.

2.2 - SIVOM HADREP - RAPPORT ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte desdits rapports

III– DECISIONS PRISES RELATIVES AUX DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

Décision du Maire : N° 43/2020 du 7/12/2020 - CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AVEC LA SOCIETE VALOCÎME SAS-

Il a été décidé de DONNER en location pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 à la société VALOCÎME, l'emplacement de 49 m² environ sur la parcelle cadastrée AL N°16 afin de disposer de la jouissance complète et exclusive de l'emplacement et des éléments d'infrastructures et techniques qui y sont ou y seront installés, d'AUTORISER la société VALOCÎME à sous-louer et/ou accueillir librement sur l'emplacement tout équipement et tout occupant dans le respect de la réglementation en vigueur, pour un loyer annuel de 6 500 € + 200 € de réservation.

IV – AFFAIRES GENERALES

4.1 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF EXTRA-MUNICIPAL DES SPORTS

A l'unanimité des votants le Conseil municipal **APPROUVE** la constitution du comité consultatif extra-municipal « des sports » comme suit :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Monsieur Jean-Paul MARCHAND, adjoint aux sports, vice-président
- Monsieur Jacques GAY, adjoint aux finances
- 3 élus du Conseil municipal : Anne PONÇON, Sylvie ROUZET, Guy DAVID,
- Le Président de l'Amicale d'Épernon
- 4 membres du comité directeur de l'Amicale d'Épernon
- les techniciens issus du personnel communal : le directeur des services techniques municipaux ou son adjoint, le coordonnateur sportif, le responsable des agents du complexe sportif.

Des intervenants extérieurs pourront être invités à titre d'experts afin de recueillir des informations sur des points précis.

V – FINANCES

5.1 - CREANCES ETEINTES

A l'unanimité, **DECIDE** d'admettre en créance la somme de 2 196.48 €.

5.2 - REVISION DES TARIFS COMMUNAUX - Année 2021

A la majorité, les tarifs sont votés tels que présentés avec effet au 01/01/2021.

5.3 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE: NON FACTURATION DES COURS D'VEUIL, D'INITIATION CP ET DES PRATIQUES COLLECTIVES

A l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE** de ne pas facturer les cours d'éveil, d'initiation CP et de pratique collective seule pour le mois de décembre et les mois suivants et ce jusqu'à ce que le suivi soit proposé ou l'ouverture autorisée, de préciser que la facturation du service non fait sera déduite le mois suivant et d'ajuster la facturation au prorata du service non fait le mois suivant.

5.4 - BUDGET CENTRE CULTUREL LES PRAIRIALES - REGULARISATION - ADOPTION D'UNE NOMENCLATURE DEVELOPPEE M14

A l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** d'acter le passage à une nomenclature développée budgétaire M14 en remplacement de l'actuelle nomenclature M4 du budget annexe « les PRAIRIALES » à compter du 1^{er} janvier 2021,

VI – RESSOURCES HUMAINES

6.1 - CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** de créer 2 postes permanents à temps complet 35h/35h :
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et 1 poste d'agent de maîtrise principal.

6.2 – ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – AVANCEMENT DE CARRIERE

A la majorité, le Conseil municipal **DECIDE** d'adopter les lignes directrices de gestion relatives aux avancements de grade et au choix des dossiers à présenter à la promotion interne, telles que présentées.

6.3 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE AU SEIN DES ECOLES D'EPERNON

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** l'avenant de mise à disposition du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui a pour objet d'augmenter le nombre d'agents de 11 à 15 en raison du protocole sanitaire de l'éducation nationale mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de la COVID-19, soit : 1 agent de plus à l'école élémentaire de la Billardièrre, 1 de plus à l'école maternelle Louis Drouet, 2 de plus à l'école élémentaire Louis Drouet et enfin de préciser le nombre de jours d'intervention de l'agent d'animation sportive et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

VII – URBANISME

7.1 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE NON BATIE PRELEVEE APRES DIVISION SUR LA PARCELLE AB N°427

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle d'environ 10,6 m², située 40 Rue Normande, d'une valeur vénale de 159 € H.T.

Vu le Maire,
François BELHOMME